

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 7 AVRIL 2005

Etaient présents : M. ARMAND Christian, Maire, Président.

Mrs. MOUTTON, PERAY, COLLET Adjoints,

Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI,

Mrs CARETTI, COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, RABILLER, ZAMORA.

Absents excusés : M. MARTINEK (pouvoir à M. Peray)

Ouverture de la séance à 20h.

1 Mme Blanc est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2 Approbation du Compte-rendu du CM du 10 mars 2005.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE EN ANNULATION DEPOSEE PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES FLEURS DU JURA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête en annulation a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par le Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Les Fleurs du Jura » contre :

- La décision du 21 janvier 2005 portant rejet du recours gracieux formé contre l'arrêté du 24 septembre 2004
- l'arrêté de permis de construire n°PC01.288.02.J.1031 en date du 24 septembre 2004 prorogeant le permis de construire accordé le 29 octobre 2002 à la Sté JB PROMOTION et transféré à la SARL VILLA ROUSSEAU,
- l'arrêté de permis de construire n°PC012882J1031 en date du 29 octobre 2002
- la décision de refus de retirer l'arrêté du 29 octobre 2002.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DESIGNNE le Cabinet de Maître Nathalie AIM, Avocat au Barreau de Bourg en Bresse pour engager toute procédure, et défendre la commune dans ce dossier.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Acceptée à l'unanimité

3.2. CESSION GRATUITE DE TERRAIN PAR LES COPROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DU CLOS DU CRÊT

Monsieur le Maire informe les membres présents que les copropriétaires du lotissement « Le Clos du Crêt » désire céder gratuitement à la Commune de Péron trois parcelles de terrain situées dans l'emprise du chemin de la Polaille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- ACCEPTE la cession gratuite des parcelles suivantes lieudit « La Polaille » Section C
 - *n°1504 de 219 m²
 - *n°1511 de 152 m²
 - *n°1525 de 58 m²

Surface totale : 429 m²

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toute pièce s'y rapportant.
- DIT que les frais notariés seront à la charge des copropriétaires du lotissement du Clos du Crêt.

Acceptée à l'unanimité

3.3. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR ASSAINISSEMENT DE GRENY

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le périmètre foncier de la future station d'épuration de Greny englobe notamment la parcelle communale D 383 et qu'à la demande de la Communauté de Commune du Pays de Gex il y aurait lieu de vendre cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de vendre à la Communauté de Communes du Pays de Gex la parcelle cadastrée lieudit « Pré Cheblaly » section D n° 383 d'une surface de 1301 m² au prix d'un euro.
- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte administratif à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité

4. POINTS DIVERS

4.1 ZAC DU GRAND PRE

Compte rendu de la réunion du 23 mars

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première heure du débat a porté sur la présence de deux personnes invitées par la commune, alors que les pétitionnaires invités ne comprenaient pas cette présence du fait que la réunion n'était pas publique.

Le reste de la discussion a porté sur la globalité du village avec quelques points plus directement liés à la ZAC sans qu'il y ait d'accord entre les parties présentes.

Le Conseil Municipal devra prendre rapidement une décision pour les suites éventuelles à donner à la ZAC.

La discussion s'engage ensuite avec les conseillers.

Mme Lemaître demande s'il est possible de trouver des points communs avec les pétitionnaires et à partir de là, avancer dans l'opération avec des propositions de projets de la part de l'urbaniste et de l'architecte.

M. Collet pense qu'il est urgent de terminer le PLU, le projet de ZAC pouvant être un point important de la campagne électorale de 2007 ou 2008.

M. Davis demande que si il y a remise en cause du PADD, le PLU de 1992 soit cassé et que l'on revienne au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

4.2 CANTON DE COLLONGES

Compte rendu de la réunion du 18 mars des maires et maires adjoints :

4.2.1. Collège

Coût d'un gymnase + plateau sportif : 1 557 000 €

Subvention Conseil Général : 421 000 €

Reste à financer par les communes, 1 136 000 €

Possibilité d'emprunt à 4,23 %, = 87 000 € de remboursement pendant 20 ans, soit environ 13 € par habitant et par an, si Thoiry ne fait pas partie du syndicat Intercommunal, et 8 € par an par habitant, si Thoiry en fait partie.

Le Conseil Municipal de Collonges semble d'accord d'adhérer au syndicat intercommunal.

Le Conseil Municipal de Thoiry attend la future carte scolaire.

4.2.2. Plan d'eau à Pougny

La commune de Pougny souhaite réaliser un point d'eau. Elle demande si une pré-étude de 10 000 € pourrait être prise dans un syndicat intercommunal.

4.3. SEMCODA Logras

4.3.1. Avancement des travaux (M. Peray)

Peu de travaux à l'intérieur du bâtiment.

Les travaux de V.R.D. se feront à partir du 18 avril.

4.3.2. Le coût du changement de la chaudière se fera au prorata des appartements (commune/Semcoda).

4.3.3. Un courrier a été envoyé à l'inspecteur d'académie pour lui préciser que deux appartements sont réservés en priorité pour des instituteurs de l'école de Péron à partir du mois de septembre.

Si aucun instituteur n'est intéressé, ces appartements seront loués à d'autres personnes.

4.4. GENS DU VOYAGE

Ils sont arrivés le 16 mars.

Le 17 mars, M. le Maire demandait à maître AIM d'engager une procédure d'expulsion.

Le 18 mars, M. le Maire a porté plainte à la gendarmerie de St-Genis pour bris de cadenas.

Le 18 mars au matin, un huissier mandaté par Maître Aim constatait la présence des gens du voyage sur le parking de la Salle Champ-Fontaine.

Le 18 mars dans l'après-midi, l'huissier déposait auprès des gens du voyage l'assignation au tribunal des référés, présentée par Maître Aim.

Le 20 mars, les gens du voyage « levaient le camp ».

Coût de l'opération : 717,60 €

M. le Maire précise aux Conseillers Municipaux qu'il a refusé cette implantation sauvage, puisqu'un cadenas avait été fracturé. Mais vu les frais obligatoires pour expulser ces personnes on peut se poser la question pour négocier un délai de stationnement.

4.5. VOIRIE

Compte rendu de la réunion le 5 avril avec SAEV pour place St Antoine.

Suite aux réserves émises lors de la réception des travaux, l'entreprise SAEV s'engage :

- à reprendre les murets (sauf ceux devant le parvis de la mairie).
- à reprendre les eaux de ruissellement en bas de la rampe handicapé.
- à changer des dalles de pierre de rocheret cassées ou ébréchées.

En ce qui concerne les tâches grisâtres apparaissant sur les dalles de rocheret, l'entre SAEV prendra contact avec un spécialiste pour trouver une solution dans les deux mois à venir.

Les autres travaux seront fait en septembre.

Les réserves seront levées une fois que ces reprises donnent entière satisfaction.

4.6 SCOT : Pré-PADD

Compte rendu de la réunion du 23 mars par M. Collet.

4.6.1. Bilan du questionnaire à la population : 2.3 % de réponses sur les 27 440 envoyés

4.6.2 Le débat amène les remarques suivantes :

- Le document qui nous est remis est incomplet par rapport à celui présenté.
 - Tous les problèmes ne sont pas traités par rapport à leur spécificité. Manque de concertation avec le secteur sud en particulier, liaison routière de ce secteur avec l'A40 occultée par exemple.
 - L'étude du développement des transports est à revoir et devra faire l'objet de réunions spécifiques
- En conclusion, il est décidé de reprendre le document, de l'envoyer à chaque commune qui pourra apporter ses remarques et observations par écrit, avant de finaliser le projet.

4.7. SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN.

Compte rendu de l'assemblée générale du 12 mars par M. Collet.

4.7.1. Orientations budgétaires 2005

4.7.2. Extension de la concession gaz

4.7.3. Approbation des comptes de gestion et administratif

4.7.4. Approbation des budgets 2005

4.7.5. .Divers :

- 4.7.5.1. Annonce par le préfet d'une réorganisation et d'un renforcement des services de l'état (DDE, coordination des travaux en souterrain).
- 4.7.5.2. Conseil général: prise en charge des travaux pour terminer la couverture du réseau de téléphonie mobile.
- 4.7.5.3. Réseau de communication haut débit: retardé par les négociations avec France Télécom, début des travaux en 2005. Deux types de réseaux seront traités: ADSL bas débit (jusqu'à 2Mo pour les particuliers) et ADSL très haut débit (>2 Mo pour les entreprises et les collectivités). Technologies à étudier.
- 4.7.5.4. Investissements: les non-réalisés depuis 2002 sont importants. Problème: le syndicat fait appel, suite à sa condamnation par le tribunal administratif au contentieux qui l'oppose à la SCOP DRTP, pour les programmes électrification, gaz et télécommunication des programmes 2002 à 2004.

5 COMPTES-RENDUS

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

Réunion du 7 mars 2005.

DECLARATION DE TRAVAUX

- COLLOMBET Yvan, création d'une lucarne, chez Crédy à Logras. Avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. PERARD, PC pour une villa chemin de la Roche Verne à Feigères, avis favorable.

- M. ALER, modification de façade sur villa au lotissement Genevray II. Avis favorable.
- M. MAGRO, rénovation bâtiment existant, rue de Bruel à Logras. Avis favorable.

Réunion du 21 mars (annulée car pas de dossier)

5.1.2. Bâtiment

5.1.2.1. La commission souhaite pour la vente de la grange à place St Antoine :

- Avoir l'autorisation de droit de passage gratuit sur la parcelle C1864 pour accès garage par l'arrière. Si cette autorisation est refusée, la préemption de la parcelle sera nécessaire.
- Une activité au rez de chaussée + un logement au dessus.
- Garder le volume du bâtiment inchangé, ainsi que la façade sur rue.
- 2 garages en rez de jardin à l'intérieur du bâtiment.

5.1.2.2. *Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Servignat pour un montant 3 920,80€ pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau pour les chambres et le bar de l'auberge.*

5.1.3. Association

Compte rendu de l'assemblée générale de la Chasse du 13 mars par M. Armand.

Une Assemblée Générale exceptionnelle devra avoir lieu. Les membres se présentant au bureau ne sont que 3 alors que les statuts en demande 6.

5.1.4. Aménagement foncier agricole et forestier

Compte rendu de la réunion du 10 Mars 2005 par M. Collet

Examen des remarques, observations et requêtes suite à l'enquête publique qui concernait le classement qualitatif des parcelles. Seules celles portant sur ce classement ont été discutées et ont fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Pour les autres, la commission a pris acte. Certaines parcelles ont été requalifiées. Réponse sera faite à chaque requérant par les services de la DDAF.

5.2. Commissions intercommunales :

5.2.1. Conseil communautaire

Réunion du 17 mars par M. Moutton.

Les nouveaux taux d'imposition seront de :

- Taxe foncière bâti : 1.43
- Taxe foncière non bâti : 6.80
- Taxe habitation : 1.03
- Taxe professionnelle : 1.44

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse légèrement, passant de 8.74 à 8.55.

5.2.2 Eau et assainissement, schéma directeur d'eaux pluviales

Compte de rendu de la réunion du 29 mars par M. Armand.

La CCPG a mandaté le cabinet Géoplus pour réaliser ce schéma qui peut avoir des répercussions lors de l'élaboration du PLU.

5.2.3 Développement économique

Compte rendu de M. Davis.

6. COURRIER

6.1.- divers remerciements pour subventions des Sapeurs Pompiers de Péron, du Collège Jeanne d'Arc, de l'Equipe d'Entraide...

6.2.- Courrier de M. Devesa, directeur d'école, demandant :

- que les rideaux devant les portes de secours du dortoir et de la salle Champ Fontaine soient enlevés et remplacés par un rideau indépendant par ventaille.
- qu'en cas de problèmes graves à l'école, les enfants soient dirigés sur les locaux communaux.

Monsieur le Maire propose que les maternelles rejoignent le local pompier et que les primaires rejoignent la mairie.

- de remplacer l'éléphant toboggan bien fatigué.

Sur ces 3 demandes, accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

-6.3. courrier de Mme Gay pour la scolarisation de 2 enfants.

7. DIVERS

7.1. M. Rabiller informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le SIDAC (suisse) et la CCPG pour l'alimentation en eau potable de Divonne.

7.2. Mme Lemaître demande s'il est possible de monter la cabane en bois. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut au préalable déposer et obtenir un permis de construire.

SEANCE LEVEE A 22H40